---- Original Message ---From: Christian Mariais
To: contact@next-up.org

Sent: Sunday, September 04, 2005 2:48 AM

Monsieur,

Vous m'avez adressé récemment un courrier m'annonçant la création de l'association Next-up organisation.

Dans ce courrier, vous indiquez avoir eu connaissance par un opérateur d'un procès que j'aurais perdu.

J'ai effectivement esté en justice contre France Télécom, devenu ensuite Orange pour redevenir France Télécom.

De mon expérience avec ces gens, il ressort qu'ils ne reculent devant rien pour arriver à leurs fins.

Ainsi, vous auriez du vous méfier de leurs affirmations.

En fait, ce sont eux qui ont perdu, et été lourdement condamnés (Cour d'appel de Paris 19^{ème} chambre section A, Arrêt du 7 janvier 2004) en dépit de manœuvres indignes.

Ils ont ensuite tenté de faire casser l'arrêt pour finalement retirer honteusement cette affaire de la chambre de Cassation du fait de la pauvreté de leur argumentation.

Une intervention juridique a même été nécessaire pour qu'ils exécutent les décisions du Tribunal!

Un relais a été installé précipitamment pendant mes vacances (juillet 1999), à proximité de la terrasse de mon appartement situé au XX de la rue Chardon-Lagache à Paris.

Mes protestations ont été traitées avec le plus grand mépris et j'ai dû faire appel à un avocat.

Celui-ci m'a conseillé d'attaquer pour « trouble de voisinage ». Il pensait qu'aucun tribunal n'aurait le courage de condamner un opérateur sur l'aspect santé, compte tenu des répercussions économiques que cela aurait pu avoir. Je dois dire que ce conseil était le bon, mais j'aurais souhaité une condamnation pour mise en danger d'autrui.

Ceci dit, vous comprendrez que je vois d'un œil très favorable le but de votre association.

Je suis prêt à vous donner plus d'informations sur mon « cas » et vous communiquer les attendus de justice.

Sincères salutations,

Christian Mariais

----Message d'origine-----

De: Next-up: Contact [mailto:contact@next-up.org]

Envoyé: samedi 3 septembre 2005 18:18

À: Christian Mariais
Objet: Re: Next-up

Monsieur.

Un grand Merci pour le complément d'information que nous ne possédions pas, ... bien évidement l'Avocat d'Orange c'est bien gardé de dire qu'il y avait eu cette conclusion a votre procès. !

Veuillez nous en excuser.

Nous serions effectivement très intéressés pour avoir des informations sur "votre cas", car nous allons ouvrir dans next-up un dossier JUGEMENTS (basique).

Cordialement Next-up

---- Original Message -----

From: Christian Mariais
To: 'Next-up: Contact'

Sent: Sunday, September 04, 2005 1:24 PM

Subject: RE : Next-up

Monsieur,

Voici l'arrêt du 7 janvier 2004 et la lettre d'accompagnement de mon avocat.

Je reste à votre disposition pour vous apporter mon concours,

Christian Mariais

de : Contact [mailto:contact@next-up.org] **Envoyé :** dimanche 4 septembre 2005 16:01

Monsieur,

Merci de votre envoi, nous comprenons mieux.

Seulement il y a un problème . . . C'est que la Société Orange France, par l'intermédiaire de son Avocat, d'ailleurs le même, Me Gentilhomme nous a opposé par devant le Tribunal en Référé ce 3 Août 2005 votre jugement, mais le premier, s'étant bien gardé de nous produire la suite . .

Dès demain nous allons transmettre cette information à notre avocat, car le 1er Jugement du Référé de masse doit être rendu ce mercredi.

D'autre part, la Justice étant publique, est-ce que vous nous autorisez à publier vos documents, ou bien en publication basique sans les noms et les références.

Cordialement

Next-up

. . . / . . .

Sent: Sunday, September 04, 2005 4:15 PM

Subject: RE : Next-up

Je vous l'ai dit, ce sont des coquins!

Vous pouvez mentionner et publier les éléments que je vous ai communiqués, sans aucune restriction, au contraire...J'ai une (grosse) dent contre eux et leurs méthodes.

A votre disposition, Christian Mariais

. . . / . . .

Monsieur.

Encore merci.

Est-ce que comme on croit le comprendre, tous les attendus (dédommagements) du jugement en appel ont bien été honorés par Orange ?

L'Avocat d'Orange a affirmé par devant le Tribunal qu'ils avaient gagné tout leurs procès pour trouble anormal de voisinage! . . .

Cordialement

Next-up

Recevez-vous bien les news de Next-up?

. . . / . . .

Monsieur,

Après ce procès, mon avocat a dû engager une action pour qu'ils exécutent la décision de justice.

Ainsi, c'est un huissier qui a été "chercher" le chèque ! (Majoré des intérêts de retard) -Voir pièce jointe-

Ils ont ensuite déposé un pourvoi en cassation, mais comme je vous l'ai dit, ils se sont désistés en mars 2005 devant la pauvreté de leur argumentation.

L'affaire est donc définitivement terminée.

J'attend maintenant le renouvellement du bail qu'ils ont signé avec la copropriété de l'immeuble d'à coté (ou toute modification de l'installation) pour leur retomber dessus. Croyez-moi, les affirmations d'Orange ne valent pas grand-chose. Comme on le comprend dans les attendus, es opérateurs cumulent à la fois les travers du public et du privé.

Résultat détonnant!

A votre disposition, Christian Mariais

PS; Merci pour les news que je reçois sans problème.